



AIDES

Massifs : Aménagement et modernisation des stations de ski

Publics concernés

- #Collectivité territoriale
- #Établissement public

Domaines secondaires

- [#Tourisme](#)
- [#Biodiversité](#)
- [#Environnement](#)

Cette aide soutient les aménagements touristiques dans une logique de transition des territoires de massifs et des espaces de montagne.

Objectif

Aménagement des stations

Faciliter l'accès aux services touristiques des coeurs de stations tout au long de l'année, en favorisant une gestion raisonnée des espaces urbains et des déplacements, dans un souci d'amélioration du confort et de l'accessibilité, afin de définir un modèle économique prenant en compte l'adaptation aux effets du changement climatique.

Modernisation des domaines skiables

Maintenir la qualité et les conditions d'exploitation tout au long de l'année, et intégrer l'activité touristique liée à la pratique d'activités de loisirs 4 saisons.

Bénéficiaire

- Etablissements publics
- Maîtres d'ouvrage publics

Montant

Intervention

- Taux d'intervention : 25% maximum

Dépenses éligibles

Aménagement des stations :

- Aménagement des pieds de pistes amenant à la diversification d'activités (est exclu tout projet de remontée de front de neige).
- Mise en tourisme des espaces publics permettant de favoriser les circulations douces et d'améliorer la signalétique et l'information client.
- Equipements et installations garantissant l'accessibilité y compris numérique du plus grand nombre aux équipements et services.
- Etudes préalables (traitements piétonniers et paysagers, analyse de l'impact du développement du trafic et de la fréquentation).

Modernisation des domaines skiables :

- Remodelage des pistes en lien avec une intégration paysagère et environnementale dans une logique 4 saisons.
- Création de pistes thématiques et/ou réservées à une catégorie de pratiquants spécifiques.
- Création et modernisation d'équipements liées à la diversification estivale et hivernale de l'offre touristique.

Dépenses non éligibles

- Travaux d'aménagement de voiries.
- Travaux de réseaux d'assainissement.
- Travaux de création ou de renouvellement des remontées mécaniques.
- Travaux de remontée du front de neige.
- Travaux liés à la neige de culture.

Critères de sélection

Les projets devront s'intégrer dans un schéma global d'aménagement (urbanisme, domaine skiable, hébergement) et tenir compte de la préservation et de la valorisation des sites environnementaux.

Une étude préalable validant les opérations envisagées sera nécessaire avant tout investissement.

Le porteur de projet s'engage à intégrer une démarche de progrès en matière environnementale et sociétale.

Comment faire ma demande ?

Si vous remplissez les critères énoncés ci-dessus, merci de compléter le formulaire de contact ci-dessous ou d'envoyer un mail à l'adresse tourisme@nouvelle-aquitaine.fr en apportant des éléments de présentation de votre projet et vos coordonnées.

La Direction du Tourisme prendra ensuite contact avec vous pour vérifier l'éligibilité de votre projet avant tout dépôt de demande de subvention.

Correspondants

- **Direction du tourisme**

Service Relation aux Usagers

[05 49 38 49 38](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption